

# « **AQuoiBon**-isme »



n° 32 Mars 2018

#### **Sommaire**

Edito

Assistance médicale à la procréation : autorisation d'absence

Enfin la ligne d'arrivée pour l'IKV!

Un budget contraint ?...

Nos envoyés spéciaux sur le terrain : - Astreintes : on n'est pas dans les clous ! - La nouvelle collecte des déchets : qu'en pensez vous ?

UNSA Nantes Métropole 8 rue Emile Péhant 44923 Nantes cedex 9 Tél. 02 40 99 67 84 unsa@nantesmetropole.fr

www.unsanantesmetropole.org



Confédération européenne des syndicats

Un matin, à la radio, j'entendais une journaliste demandant à son invité s'il n'était pas parfois touché par « le *AQuoiBon*-isme », **le dépit de beau-coup travailler pour peu de résultats**...

Le parallèle avec notre activité syndicale fut immédiat. Nous nous sentons parfois comme Sisyphe avec son rocher.

Le doute, face aux certitudes administratives, n'est-il pas l'inexorable position syndicale : « *Remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier* » ? N'est-ce pas notre destinée... Entre refus systématiques et récupération de nos idées par l'administration ?

Eh bien non! Bien qu'on nous noie sous des tonnes de réunions et de dossiers -pendant ce temps là on ne peut pas aller à votre rencontre sur le terrain-, que l'administration fasse la sourde oreille, qu'elle refuse parfois de nous recevoir ou nous désinforme, nous ne baissons pas les bras et nous oeuvrons pour qu'un vrai dialogue social s'installe et qu'il ne soit pas que rêvé.

Mais, avec un peu de recul, quand je repense aux raisons pour lesquelles nous nous sommes engagés, il paraît évident qu'il n'est pas possible d'abandonner! Il faut prendre sur soi, se serrer les coudes et tenir, car dans l'absolu nos véritables motivations sont simples: **DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC et donc DEFENDRE CEUX QUI FONT LE SERVICE PUBLIC**.

Aujourd'hui la situation est difficile parce que ce sont les acteurs du service public, vous, qui sont maltraités. Parce que pour faire des économies, pour boucler des budgets, on réorganise, on mutualise, on presse ce qui ne se voit pas mais qui est vécu comme un coût : les agents.

#### Alors, oui,

- ✓ le petit détail que nous avons obtenu, c'est une victoire,
- ✓ le regard noir qui montre qu'on a touché dans le mille, c'est une victoire,
- √ le sourire d'une collègue qui se sent entendue et comprise, c'est une victoire,
- ✓ le merci d'un agent qu'on a aidé à passer un cap difficile, c'est une victoire,
- ✓ les curieux qui passent la porte du bureau, c'est une victoire...

Et c'est en travaillant, en continuant à faire et à dire ce que l'on pense, en toute autonomie, sans dévier d'un pouce, en restant à vos cotés, que nous serons le plus efficaces.

A l'UNSA, on a le service public dans le coeur et surtout -surtout- on pense à vous. 2018 sera -encore- une année de transition, mais on ne change pas, on ne lâche pas. Bien que nous soyons déjà en mars, que cette année 2018 nous permette d'encore mieux préserver vos ressources humaines et de réussir à faire bouger les choses pour bâtir ensemble une organisation **bienveillante et responsable**.

### « P.M.A. »



## Autorisations d'absence dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation

Comme nous vous l'annoncions en juin 2017, la circulaire du 24 mars 2017 étend aux fonctionnaires les autorisations d'absence pour procréation médicalement assistée (PMA).

L'UNSA Nantes Métropole avait sollicité la Présidente Johanna Rolland, pour la mise à jour des autorisations d'absence permettant aux agents concernés d'en bénéficier. Un dossier en ce sens a été présenté aux élus du Comité Technique de septembre. L'UNSA se félicite de sa rapide prise en compte!

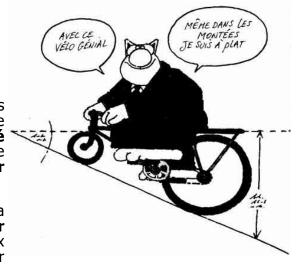
Ainsi, pour la femme qui bénéficie d'une assistance médicale à la procréation : celle-ci relève des autorisations d'absence pour examens obligatoires de grossesse, sans limitation de durée. Pour son conjoint ou sa conjointe, il ou elle peut bénéficier jusqu'à trois autorisations d'absence pour prendre part aux actes médicaux nécessaires à chaque protocole d'assistance médicale à la procréation. Il lui reviendra d'en informer sa hiérarchie et de remplir une autorisation spéciale d'absence accompagné d'un justificatif.

Si le guide tarde à être actualisé, et l'information à être diffusée, ces modalités sont bien prévues à Nantes Métropole. N'hésitez pas à en parler à votre cellule de gestion et à vos collègues concernés.

## Enfin la ligne d'arrivée pour l'IKV !

Les agents découvrent dans la presse locale, et au travers d'une petite polémique entre les élus qui n'a pas lieu d'être (elle était annoncée depuis l'été dernier) qu'une **indemnité kilométrique vélo (IKV)** était budgétée et allait être mise en place pour les **agents qui utilisent la bicyclette pour leur trajet domicile-travail**.

Il faut reconnaître que c'est tout bénéfice pour la collectivité : **pédaler, ça ne pollue pas et c'est bon pour la santé !** L'UNSA demande à ce que soit proposée aux agents une formation à la conduite du vélo pour démocratiser et sécuriser la pratique.



L'UNSA avait sollicité Johanna Rolland pour la mise en place de l'IKV et se réjouit que, pour une fois depuis le début de ce mandat, les élus assument -dans l'intérêt des agents-la notion de « libre administration » et n'attendent pas un décret pour mettre en application une mesure qui va, pour l'UNSA, dans le bon sens !

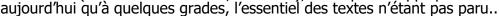
En effet, si un **projet de décret**, présenté au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) le 11 avril 2017, avait fait l'objet d'un avis favorable unanime, celui-ci n'a **jamais été publié**. Pourtant, la mesure est en expérimentation dans deux ministères -du développement durable et du logement-depuis septembre 2016... S'agissant d'une mesure nationale, l'UNSA Fonction Publique avait demandé quelques explications et apprenait le 30 janvier dernier que les ministères, estimant les charges de gestion du dispositif trop lourdes, n'envisageaient pas d'y adhérer !! **Pas de volonté, pas de décret !** 

Pour en revenir aux agents de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, la mise en place de l'IKV pour les agents de la ville de Nantes et de Nantes métropole devrait intervenir en septembre 2018. Si la mesure est basée sur ce projet de décret, son montant devrait être de 0,25 centime par kilomètres parcourus, avec un plafond de 200 euros par an et par agent.

## Un budget contraint ?...

Fin 2017, des négociations se sont tenues à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole pour la carrière et le régime indemnitaire des agents.

Ces dossiers ne touchaient pas que les A+. PPCR\*, RIFSEEP\*\*, des acronymes qui concerneront **tous les agents C, B, et A,** lorsque l'ensemble des textes réglementaires seront parus...! L'actuel Gouvernement a fait le choix de reporter d'une année l'application PPCR pour les évolutions prévues en 2018. Quant au RIFSEEP\*\*, susceptible d'améliorer le régime indemnitaire des filières les plus féminisées (côté Ville de Nantes, s'entend), il ne peut s'appliquer aujourd'hui qu'à quelques grades, l'essentiel des textes n'étant pas paru...





L'UNSA est évidemment consciente de la situation financière tendue des collectivités suite aux choix budgétaires faits par les gouvernements successifs qui ont régulièrement diminué les dotations aux collectivités.

Pourtant sur cette même période, Nantes Métropole a enchaîné réorganisation sur réorganisation, qui ont eu pour conséquence de rajouter des strates hiérarchiques coûteuses en masse sa**lariale** et en agilité pour le process de décision interne.

Cette organisation en tuyaux d'orgues s'est considérablement alourdie par l'empilement hiérarchique et la création de postes de chargés de mission auprès des managers pour contrôler l'ensemble, alors même qu'il est demandé aux agents de travailler en mode projet transversal, en multipliant les instances de régulation, de décisions et autres commissions.

Calculez le montant de la masse salariale lors d'une réunion et évaluez ensuite la plus value de cette réunion. Cet exercice est parfois effrayant. Tout cela avec « l'aide efficace » d'un cabinet politique doté d'une vingtaine de cadres A!

L'UNSA considère que, sans dégrader le service public aux habitants, il est possible de modifier notre mode de fonctionnement et d'améliorer la rémunération des agents, sans pour autant mettre en péril les finances de la collectivité. Aussi,

#### Pour les catégories A

l'UNSA demande le resserrement du nombre de niveaux de fonctionnalité (suppression du niveau 3.2 par exemple pour ne garder que cinq niveaux avec un objectif de tendre vers quatre niveaux, conformément à la circulaire de 2014). L'objectif est de remettre à plat la pesée des postes pour traiter de manière plus équitable les agents, quelle que soit leur direction...

#### Pour les catégories B

l'UNSA demande l'application des textes réglementaires qui sont plus souples sur la définition des niveaux que ce que prévoit l'administration, afin de permettre à tous les agents de bénéficier du Régime Indemnitaire Fonction de deuxième niveau dès lors qu'ils en détiennent le grade du fait de « leur niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. »

#### Pour les catégories C

l'UNSA demande la fin de la multiplication des niveaux du Régime Indemnitaire **Emploi** (l'administration les appelle les niveaux « hétérogènes » et avaient vocation à disparaître...), dans un **souci d'égalité de traitement**, tout en reconnaissant les spécificités de certains métiers (pénibilité, ...).

<sup>\*</sup> PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations

<sup>\*\*</sup> RIFSEEP: Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

### Astreintes: on n'est pas dans les clous!

#### Notre envoyée spéciale Laure AIREDÉCALÉ donne la parole aux agents :

- Bonjour Martin, il est 13h et vous embauchez ce lundi après une nuit bien agitée...

- Bonjour Laure. Oui, la nuit a été compliquée : à 2 h, je suis sorti pour saler une portion de route avec une grosse plaque de verglas. Et puis, à 4 h 30, il y a eu un accident à Sainte-Luce, et j'ai dû ressortir pour mettre la chaussée en sécurité et dégager les débris. Mon collègue Julien est venu m'aider.

- En revanche, votre collègue Julien était aussi en repos alors qu'il n'est pas sorti avec vous à 2 h

- Oui, il a de la chance, il bénéficie du repos alors qu'il avait déjà eu ses 11h de coupure avant de sortir à 4 h 30.

- Que proposez-vous à vos responsables ?

- Nous voulons que les 11 h légales de repos consécutif soient appliquées, plutôt que des repos attribués sans que cela ne soit vraiment justifié par la réglementation. C'est un avantage d'en profiter, c'est sûr, mais ces règles sont désavantageuses pour ceux qui travaillent et sortent avant 2 h et après 4 h : soit on n'a pas 11 heures de repos entre 17h et 4h, soit on les a pas entre 2h et 13 h, heure de réembauche le lendemain.

- Merci Martin ! Je rends l'antenne. Nous attendons avec impatience les réactions de la direction et l'application effective du code du travail.



## La nouvelle collecte des déchets : qu'en pensez vous ?

#### Au centre technique, notre envoyé spécial de l'UNSA, Fethi:

UNSA: Bonjour les gars, alors la fin du fini parti, comment ça se passe sur le terrain? Martin: Salut Fethi, pas très bien tu sais: on n'arrive pas à finir tout les secteurs... Abderrahman: Nous sommes début mars et on n'a l'impression que rien n'avance! UNSA: C'était sûr, les délais étaient trop courts, et les moyens insuffisants...

Sylvie : Il fallait nous laisser un peu plus de temps pour accepter la fin du fini parti et travailler avec nos chefs sur les nouveaux secteurs.

Martin : Maintenant les chefs sont épuisés. On leur en demande trop et ils ne se sont pas écoutés. Certains partent même ! On n'a plus confiance...

UNSA : Bah oui, nous aussi on leur avait dit de prendre du temps et d'attendre l'arrivée du géoguidage pour la création des nouveaux secteurs... Et sinon, côté horaires ?

Michel : On a la sensation que la journée n'en finit pas.

José : Et puis on nous a parlé de pédagogie mais on ne voit personne depuis le 1er octobre pour échanger sur nos journées.

UNSA : On va retourner voir l'administration et leur proposer vos solutions. J'espère qu'ils nous écouteront cette fois ! ...



## Pour information, montant des cotisations **annuelles** :

Catégories C : 55 euros Catégories B : 85 euros Catégories A : 105 euros

66% déductibles des impôts, ou crédit d'impôt pour les nonimposables

## Je veux développer un syndicalisme différent, je rejoins l'Unsa Nantes Métropole.

#### **BULLETIN DE CONTACT**

Nom:	Prenom:
Direction:	Service :
Tél. :	Grade :
Adresse:	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Bulletin à retourner par courrier interne ou voie postale à UNSA Nantes Métropole 8 rue Emile Péhant—44923 Nantes cedex 9 Permanence : 02 40 99 67 84 ou 06 74 95 71 79 unsa@nantesmetropole.fr